

INCUBATEUR – HONG KONG

soutenir financièrement les entreprises - accueil et d'accompagnement

EXPORTATION

Généralités

L'AWEX a passé un accord avec la Chambre de Commerce belgo-luxembourgeoise à Hong Kong afin de soutenir financièrement les entreprises souhaitant utiliser les services qu'elle offre en matière d'accueil et d'accompagnement.

Cet incubateur commercial met à la disposition des entreprises un bureau meublé et doté de connexions téléphoniques et informatiques et bénéficie d'une panoplie de services professionnels – gratuits (réception, accueil, messagerie, salle de réunions, cafeteria...) – à des tarifs particulièrement avantageux (conseils juridiques, assistance marketing spécialisée, networking, stagiaires...).

[Voir la carte des incubateurs:](#)

[CARTE DES INCUBATEURS](#)

Modalités de l'intervention

Via la Chambre de commerce, l'entreprise dispose des services suivants:

- un poste de travail modulaire comprenant un bureau, une chaise et des rangements
- un environnement de travail privé et sécurisé
- l'utilisation illimitée d'une bande passante et des services téléphoniques (+ fax)
- un backup administratif et informatique
- le courrier gratuit
- un secrétariat téléphonique
- l'accès et l'utilisation des communs (cafétéria, cuisines, réception)
- les services de nettoyage.

Conditions de l'intervention

Le coût pour l'entreprise est de 1.250 euros par trimestre (hors services spécialisés facturés séparément).

Des services à la carte sont également disponibles comme la location de salles de réunion, l'utilisation d'un secrétariat partagé, l'assistance administrative de la Chambre de Commerce, l'accès au local de photocopies.

La Chambre de Commerce propose également assistance et conseils au démarrage d'activités et facilite les premiers pas sur le territoire de HK et de Chine.

L'entreprise wallonne utilisatrice de l'incubateur pourra bénéficier d'une intervention financière supplémentaire sous forme d'un subside de 50% pour couvrir certains frais.

Et ce :

- en complément de l'aide initiale
- pour les mêmes périodes de 3 à 12 mois
- selon les conditions générales et le schéma budgétaire du [Support Bureau de représentation commerciale hors UE](#)

Les frais couverts sont:

- la rémunération mensuelle du délégué de l'entreprise wallonne envoyé de Belgique
- la rémunération mensuelle de l'adjoint(e) ou secrétaire éventuel(le)
- le budget de prospection à l'intérieur de la zone de travail confiée à l'occupant de l'incubateur pendant la période considérée
- un voyage A/R Belgique – pays de destination (selon la formule du forfait) pour le délégué partant s'installer dans l'incubateur.

La demande pour bénéficier de cet avantage financier complémentaire se fait au plus tard simultanément et parallèlement à la signature de la convention de mise à disposition du bureau dans l'incubateur concerné.

Pour de plus amples renseignements à ce sujet, toute entreprise wallonne intéressée peut s'adresser au sein de la Direction des Incitants financiers à Marie-Christine Thiry – 02/421.84.95

Contacts

AWEX

Michel Kempeneers

COO Overseas Export – Investment

T 32-2.421.84.84

m.kempeneers@awex.be

BESOIN D'AIDE ? CONTACTEZ-NOUS